

Modalités d'utilisation du bilan éducatif partagé

La première page est renseignée par la diététicienne ou l'IDE, c'est-à-dire la personne qui accueille le patient.

Les rubriques « suivi médical », « histoire de la maladie », « traitement » sont à renseigner par l'IDE.

La rubrique « Hygiène de vie » est à renseigner par la diététicienne.

Les rubriques « projets » et « envies et façons d'apprendre » sont à renseigner en fin du deuxième entretien, par l'une ou l'autre des professionnelles.

La synthèse est à préparer en fin d'entretiens par les professionnelles ayant réalisé ces entretiens, et à formaliser en staff pluri-professionnel, avant envoi au médecin traitant.

Le 08/10/12